

RÉALISER UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE L'ÉNERGIE

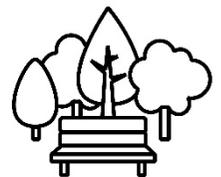
PERSPECTIVES, OPPORTUNITÉS POUR LES COMMUNES ET
ACTUALITÉS

Atelier 4 – Bâtiments et Energie
03.12.2020

*Géraldine Chollet, Adjointe scientifique
Office cantonal de l'énergie*

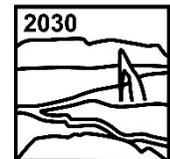
Le PDComE – Qu'est-ce que c'est ?

- = le volet "Energie" du PDCom 2^{ème} génération
- Votre outil pour établir et mettre en œuvre la politique énergétique à l'échelle communale
- Votre outil de dialogue avec le canton, les distributeurs d'énergie et les habitants de la commune
- Une obligation légale



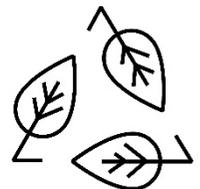
A quoi ça sert ?

- Vous fixez des objectifs et affichez votre ambition en matière d'énergie
- Décliner, définir et opérationnaliser les objectifs cantonaux à l'échelle de votre commune
- Mieux connaître votre territoire d'un point de vue énergétique
- Identifier les actions à entreprendre pour atteindre vos objectifs
 - Diminuer les besoin en énergie (construction efficaces, rénovation, technologies efficaces, sobriété énergétique)
 - Développer des infrastructures et équipements efficaces pour la production et distribution d'énergie
 - Valoriser le potentiel énergétique local renouvelable et les rejets thermiques
- Identifier les interactions et coordination en matière d'énergie
 - Organiser les acteurs
 - Mener des coordinations intercommunales
 - Informer et orienter les habitants



Quelle forme prend-il ?

- Le PDComE peut prendre la forme d'un rapport annexé au PDCom avec intégration d'un volet énergie du PDCom
- Et/ou être directement intégré dans les différents chapitres du PDCom
- Intercommunal sur certaines thématiques
- A vous de voir en fonction de vos besoins
 - Site internet
 - Outils cartographiques



Quel contenu ?

- Contexte
- Si mise à jour : bilan du précédent
- Etat des lieux
 - Besoins actuels et futurs
 - Ressources
 - Infrastructures
 - Acteurs
- Fixation des objectifs
- Plan d'action / feuille de route

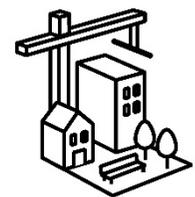
Orientation



Comment ça se construit ?

Orientation

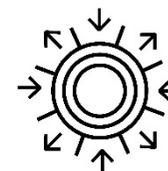
- Seuls ou accompagnés
- Se construit dans le cadre de votre PDCom
 1. Elaborer un cahier des charges
 - But : Faire appel à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour la réalisation de l'étude
 2. Définir une organisation interne pour fixer et décider des objectifs (ex : groupes de travail, comité de décision)
 3. Faire une séance de lancement avec les différents acteurs concernés
 4. Faire une séance finale de présentation du PDComE
 5. Consultation technique
 6. Faire valider le PDComE par le Conseil municipal



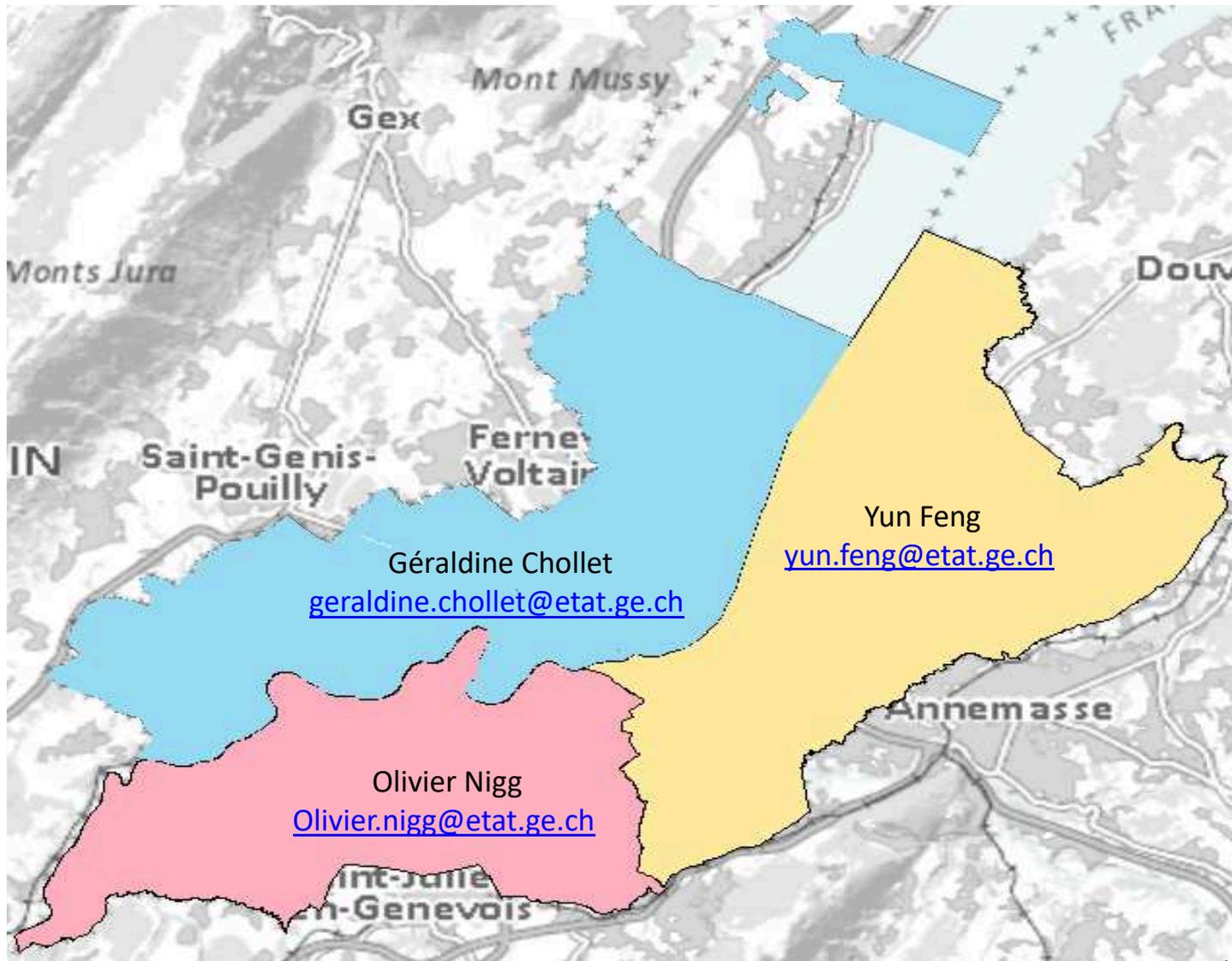
Accompagnement OCEN

OCEN est à disposition pour vous accompagner dans la réalisation du volet "énergie" du plan directeur communal (PDCom) ou du PDComE :

- Co-construction et/ou relecture cahier des charges du PDComE
- Participation à diverses séances lorsque souhaité (ex: la séance de démarrage de l'étude du PDComE)
- Relecture et validation



Accompagnement OCEN

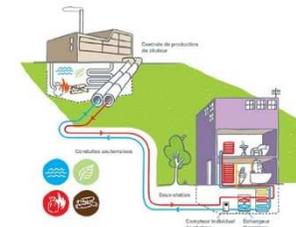
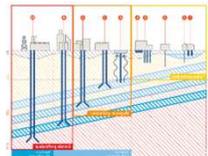


Autres outils à votre disposition

- Fonds énergie des collectivités publiques (L2 40)
- GEnergie
- Cité de l'énergie
- Eco21 collectivité (à venir)
- Programme GEothermies

Fond L2 40

- **Fonds énergie des collectivités publiques**
- = subventions accordées aux collectivités publiques
- aides complémentaires par rapport aux subventions fédérales
- But :
 - encourager le développement des énergies renouvelables et indigènes;
 - encourager les économies d'énergie;
 - diminuer la dépendance du canton par rapport à l'énergie d'origine nucléaire;
 - diminuer les émissions cantonales de CO₂ et de NO_x de façon à respecter les normes fédérales en matière de bruit et de qualité de l'air;
 - inciter les propriétaires d'installations de production et de consommation d'énergie à réaliser des travaux permettant le développement des énergies renouvelables et indigènes et des économies d'énergie
 - encourager la création et le développement d'entreprises œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie;
 - encourager le savoir-faire, la formation et le perfectionnement professionnel dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie;
 - maintenir et créer des emplois dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.



GEnergie



1 BESOINS

2 THÉMATIQUES

3 PUBLICS

Publics
Une commune



Besoins
Je souhaite...



Thématiques
J'agis sur...



Rechercher



GÉnergie

- Plateforme vous guidant vers l'efficacité énergétique
- Subventions
- Pour les communes : 30 mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments

Merci pour votre attention

Question ?



PDComE et CET : similitudes, différences et complémentarités

Plan directeur communal de l'énergie PDComE

Outil de planification énergétique territoriale (= volet Energie des PDCom)

Périmètre d'étude : territoire communal

Finalité : Décliner les objectifs cantonaux de transition énergétique au niveau communal et définir un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs tout en favorisant la coordination entre les acteurs concernés

Réalisé par les communes (avec l'aide d'un mandataire spécialisé si besoin)

Préavisé par l'OCEN dans le cadre de l'enquête technique du PDCom (le PDComE fait partie intégrante du PDCom)

Concept énergétique territorial CET

Outil de planification énergétique territoriale

Périmètre d'étude : Portion de territoire (ex: quartier, zone industrielle, périmètre d'une nappe souterraine, etc.)

Finalité : définir une stratégie énergétique sur une portion de territoire et fixer des recommandations pour sa mise en œuvre tout en favorisant la coordination entre les acteurs concernés

Réalisé par les aménageurs ou les porteurs de projets (avec l'aide d'un mandataire spécialisé si besoin)

Il existe deux catégories de CET :

1. CET réalisés dans le cadre d'une procédure d'aménagement du territoire (ex : PLQ, PDQ, PDZIA), selon art. 11 al. 2 LEn
→ validés par l'OCEN via l'enquête technique de la procédure
2. CET réalisés hors procédure d'aménagement du territoire (ex : projet de développement d'un réseau thermique, caractérisation d'une ressource géothermique, valorisation de rejets de chaleur d'importance), selon art. 11 al. 3 LEn
→ validés par l'OCEN par procédure interne

La liste des CET validés est disponible sur le SITG



- PDComE et CET sont deux **outils complémentaires** de planification énergétique territoriale
- Des CET peuvent être réalisés au sein d'une commune en parallèle du PDComE
- Intégrer au PDComE les conclusions ou l'état d'avancement des CET validés ou en cours d'élaboration sur le territoire communal. Se rapprocher de l'OCEN pour connaître la liste des CET en cours et des CET validés encore d'actualité
- Si vous souhaitez démarrer une étude de planification énergétique sur une portion de territoire en parallèle de la démarche PDCom, pour des raisons de plannings différenciés, de différence de degrés de détails souhaités, etc. : rapprochez-vous de l'OCEN pour étudier la pertinence et les modalités de lancement d'un CET